AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2872
FR0010040865-FS1205

8 décembre 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GECINA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 décembre 2017, la société Ivanhoé Cambridge Inc.[1] (1001, rue du Square Victoria, Montréal, Canada) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 17 octobre 2017, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société GECINA et détenir, à cette date et à ce jour, 14 787 927 actions représentant autant de droits de vote, soit 19,66% du capital et des droits de vote de cette société[2], réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Omaha Investments S.à.r.l.[1]	4 686 649	6,23
Juno Investments S.à.r.l.[1]	4 223 919	5,62
Sword Investments S.à.r.l.[1]	3 228 210	4,29
Utah Investments S.à.r.l.[1]	2 649 109	3,52
Ivanhoé Cambridge Inc.[1]	40	0,00
Total Ivanhoé Cambridge[1]	**14 787 927**	**19,66**
Caisse de dépôt et placement du Québec	15 866	0,02
Total Caisse de dépôt et placement du Québec	**14 803 793**	**19,68**

Ces franchissements de seuils résultent de l'émission de 2 723 890 actions GECINA dans le cadre de l'offre publique alternative initiée par la société Gecina visant les actions et les OSRA de la société Eurosic[3].

———

[1] Société contrôlée au plus haut niveau par la Caisse de dépôt et placement du Québec, laquelle détient individuellement 15 866 actions GECINA, soit 0,02% du capital et des droits de vote de cette dernière.
[2] Sur la base d'un capital composé de 75 220 621 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 217C2427 du 17 octobre 2017.